

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3852

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement (R&D) Colomatrix - Avenant n° 1 aux conventions des 23 et 24 novembre 2015 avec Voxcan et Biom'up - Attribution de subventions d'équipement aux sociétés Evotec, Anaquant et aux Hospices civils de Lyon pour le projet ESPRI IOAC - Pôle de compétitivité Axelera - Soutien au projet de R&D QAlcar - Avenant n° 1 à la convention du 11 octobre 2016 avec Brochier technologies

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3852**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement (R&D) Colomatrix - Avenant n° 1 aux conventions des 23 et 24 novembre 2015 avec Voxcan et Biom'up - Attribution de subventions d'équipement aux sociétés Evotec, Anaquant et aux Hospices civils de Lyon pour le projet ESPRI IOAC - Pôle de compétitivité Axelera - Soutien au projet de R&D QAlcar - Avenant n° 1 à la convention du 11 octobre 2016 avec Brochier technologies**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Prolongation de la durée du projet R&D Colomatrix et QAlcar

Par délibération du Conseil n° 2015-0535 du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé le principe d'une participation financière sur le projet R&D Colomatrix, et a autorisé monsieur le Président à signer les conventions de subvention avec les sociétés Voxcan et Biom'up.

Par courrier en date du 17 juin 2019, l'ensemble des partenaires du consortium ont sollicité auprès de la Métropole une prolongation du projet jusqu'au 31 août 2020 en raison de difficultés rencontrées dans le développement de leur dispositif.

Les partenaires du consortium souhaitent en effet prolonger le projet afin de pouvoir réaliser l'évaluation finale *in vivo* du dispositif dans des conditions simulant l'application clinique et avec implantation prolongée du dispositif à 3 mois, afin de conclure à long terme sur la sécurité du dispositif.

Au vu de la demande des sociétés Voxcan et Biom'up de prolonger la durée du projet Colomatrix, il est donc proposé au Conseil d'approuver les avenants aux conventions financières signées avec les sociétés Voxcan et Biom'up. Ces avenants permettront de reporter la réalisation du projet Colomatrix à la date du 31 août 2020.

Par ailleurs, par délibération du Conseil n° 2016-1411 du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé le principe d'une participation financière sur le projet R&D QAlcar et a autorisé monsieur le Président à signer la convention de subvention avec la société Brochier technologies.

Par courrier en date du 16 avril 2019, Brochier technologies a sollicité auprès de la Métropole une prolongation du projet jusqu'au 9 avril 2021 pour des raisons d'ordre technique et en raison d'un retard pris dans le versement de subventions accordées par d'autres cofinanceurs à certains partenaires.

Au vu de la demande de la société Brochier technologies de prolonger la durée du projet QAlcar, il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de subvention du 11 octobre 2016 signée avec la société de Brochier technologies permettant de reporter la réalisation du projet QAlcar au 9 avril 2021.

II - Proposition de financement du projet de R&D ESPRI IOAC

Pour le 25^{ème} appel à projets du fonds unique interministériel (FUI), la Métropole propose de soutenir le projet R&D ESPRI IOAC retenu officiellement par l'État et labellisé par Lyonbiopôle.

Le contexte du projet ESPRI IOAC est celui du besoin médical non satisfait que posent les infections ostéo-articulaires (IOA).

Les enjeux sont :

- de comprendre les mécanismes de la réponse T cytotoxique dans ce contexte,
- de valider les modèles *in vitro* et *in vivo*, de ces IOA et le rôle de la réponse immune cellulaire,
- d'identifier des marqueurs précoces de diagnostic et de résolution clinique des IOA chroniques.

Le projet s'articule autour des objectifs suivants :

- évaluer le potentiel thérapeutique de la stimulation de la réponse T cytotoxique contre ces bactéries intracellulaires,
- rechercher des biomarqueurs locaux, sanguins, urinaires de l'hôte et/ou du pathogène, associés à la présence d'une IOA chronique et/ou à la résolution de l'IOA chronique,
- effectuer des essais cliniques sur des petites cohortes de patients afin de valider les résultats précliniques associés aux objectifs précédents et notamment, d'une part la faisabilité d'intervention thérapeutique sur la réponse T et, d'autre part la validité des biomarqueurs identifiés.

Les domaines d'applications sont le traitement des ostéomyélites et des infections sur matériels ostéo-articulaires implantés. Le marché cible est donc très attractif et accessible, avec un réel potentiel de retour sur investissement et une très faible concurrence.

Le projet coordonné par Evotec, compte 4 partenaires : Evotec, une entreprise de taille intermédiaire (ETI), Anaquant, petite et moyenne entreprise (PME), et 2 laboratoires académiques. Tous les partenaires du projet sont situés sur le territoire de la Métropole.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Partenaires	Coût complet assiette éligible (en €)	Montant total d'aides (en €)	État (FUI) (en €)	Métropole de Lyon (en €)	Région Auvergne-Rhône-Alpes (en €)
Evotec (69)	1 270 131	447 369	346 800	100 569	-
Anaquant (69)	300 460	150 230	-	150 230	-
Hospices civils de Lyon (HCL) (69)	257 452	257 452	150 671	106 781	-
partenaire 4	325 602	325 602	-	-	325 602
Total	2 153 645	1 180 653	497 471	357 580	325 602

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 100 569 € au profit d'Evotec, une subvention d'investissement d'un montant de 150 230 € au profit d'Anaquant et une subvention d'investissement d'un montant de 106 781 € au profit des HCL.

Ces subventions sont attribuées selon les modalités définies dans les conventions de subvention faisant l'objet de la présente délibération.

Elles sont allouées sur la base du régime cadre exempté n° SA 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation pris sur la base du règlement général d'exemption n° 651/2014 par catégorie adopté par la Commission européenne le 17 juin 2017 et publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 24 juin 2014.

Un comité de suivi animé par l'État sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'avenant n° 1 à la convention d'application financière du 24 novembre 2015 entre la Métropole et la société Voxcan,

b) - l'avenant n° 1 à la convention d'application financière du 23 novembre 2015 entre la Métropole et la société Biom'up,

c) - l'avenant n° 1 à la convention d'application financière du 11 octobre 2016 entre la Métropole et la société Brochier technologies.

d) - la poursuite de l'intervention de la Métropole sur les projets de R&D et autres projets d'investissement labellisés par le pôle de compétitivité Lyonbiopôle,

e) - l'attribution, pour la période 2019-2022, des subventions d'équipement pour le projet ESPRI IOAC d'un montant total de 357 580 €, selon la répartition suivante :

- 100 569 € au profit de la société Evotec,
- 150 230 € au profit de la société Anaquant,
- 106 781 € au profit des HCL,

f) - les conventions à passer entre la Métropole et les sociétés Evotec et Anaquant ainsi qu'avec les HCL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants et conventions.

3° - La dépense d'investissement correspondante au projet ESPRI IOAC sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international individualisée sur l'opération n° 0P02O2864 le 21 septembre 2015 pour un montant de 4 000 000 € en dépenses et le 24 avril 2018 pour un montant de 2 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer, soit 357 580 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P02O2864.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.